

Nouvelle baisse des aides à la bio

Les agriculteurs bio bretons dans la rue ce 18 octobre !

Cesson-Sévigné, le 16/10/2023. Coups durs pour la bio en Bretagne. En l'espace de deux semaines, les agriculteurs bio ont reçu deux annonces alarmantes concernant les aides qu'ils reçoivent, le tout dans un contexte de crise. Le niveau d'inquiétude est à son paroxysme. Une manifestation est prévue ce 18 octobre.

En 2 semaines, 2 aides aux agriculteurs et agricultrices bio «torpillées» !

Mi-septembre nous apprenions que le budget alloué aux MAEC (**Mesures Agro-Environnementales et Climatiques**), dans lesquelles un grand nombre d'agriculteurs bio bretons se sont engagés avait été largement sous-estimé. A ce jour, **aucune perspective rassurante** n'a été donnée aux agriculteurs et agricultrices concernés. Ces derniers respectent pourtant déjà les obligations environnementales demandées par ces mesures.

Nouveau coup de massue, le ministère de l'agriculture annonçait, le 5 octobre dernier, une diminution du soutien financier aux agriculteurs bio à travers l'aide environnementale de la Politique Agricole Commune (PAC), appelée «écorégime». L'écorégime a pour objectif de promouvoir des pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement, il permet également de reconnaître les économies qu'elles engendrent pour l'État et la société. **Cette aide a été réduite de 110€ à 92€ par hectare et par an.** Pourtant, les agriculteurs bio avaient demandé un minimum de 145€ par hectare et par an.

La raison de cette baisse : le triste « succès » de cet écorégime, qui a été demandé par plus de 90% des agriculteurs français, s'est félicité le ministre en juillet 2023. Ainsi, avec un écorégime à 90€/ha, **c'est 85% de l'écorégime qui irait à l'agriculture chimique**, plus communément appelée agriculture conventionnelle ou «raisonnée» !

Qui a vidé l'enveloppe de l'écorégime ?

L'INRAE (Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement) a publié en avril 2023 [1] une analyse révélant que la totalité des agriculteurs français allaient accéder au niveau de base du paiement de cette aide environnementale **sans aucun changement de pratique sur leur ferme** et plus d'un tiers au niveau supérieur. Et pourtant en 2021, la Cour des comptes dénonçait déjà une politique de soutien à l'agriculture biologique qui n'était pas à la hauteur.

« Le bio a de l'avenir, il faut qu'on lui donne les moyens de son avenir »

Ce n'est pas la déclaration d'un militant écologiste mais celle du ministre de l'agriculture le 21 septembre 2023 au salon agricole Tech&Bio. « *On aurait pu penser qu'il avait pris la mesure de la situation actuelle mais il semble que ce soit l'inverse.* **Cette nouvelle baisse a un goût amer** » réagit Philippe Camburet, président de la Fédération Nationale d'Agriculture Biologique.

Le réseau des agriculteurs et agricultrices bio de Bretagne réitère ses demandes qui sont **les seules à pouvoir soutenir la transition écologique** en agriculture et la filière bio bretonne :

- ▶ La rémunération de l'ensemble des fermes bio déjà engagées dans un contrat environnemental MAEC ;
- ▶ Un écorégime bio à 145 euros par hectare et par an ;
- ▶ La réaffectation des reliquats de l'aide conversion bio à la filière biologique par d'autres moyens ;

Afin d'exprimer leur colère et de porter ces revendications, les agriculteurs et agricultrices bio bretons manifesteront pacifiquement devant les Préfectures de Saint Brieuc ce mercredi 18 octobre de 11h à 15h et de Vannes de 12h à 15h.

Nous rejoindrons la manifestation organisée par la Confédération Paysanne et le CIVAM. Ils porteront les messages concernant les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC).

[1] Revue Economie rurale n°384 avril-juin 2023 – L'accès à l'écorégime français de la PAC par la voie de la certification environnementale.